

GRAND EMPRUNT

flash ademe/ADEME
01/06/2010 11:49

A ADEME_Liste_de_distribution@ADEME

cc

ccc

Objet Mise en oeuvre des programmes d'investissements d'avenir confiés à l'agence



Le 1 juin 2010

Mise en oeuvre des programmes d'investissements d'avenir confiés à l'agence

De : Philippe VAN DE MAELE, Président

La Commission présidée par MM. Juppé et Rocard a remis son rapport à l'automne 2009 en identifiant les priorités qui pourraient relever d'un effort particulier de l'Etat pour préparer l'avenir en mobilisant les ressources d'un emprunt national. A partir des recommandations de la Commission et afin de mettre en oeuvre les annonces faites par le Président de la République le 14 décembre dernier, le Gouvernement a préparé un projet de loi ouvrant 35 Md€ de crédits complémentaires sur le budget de l'Etat, projet qui s'est traduit par la loi de finances rectificative du 9 mars 2010.

Les priorités stratégiques des investissements d'avenir sont au nombre de cinq : les filières industrielles et les PME, le développement durable, le numérique, la recherche et l'enseignement supérieur et la formation. Ces priorités recouvrent plusieurs thématiques portées par l'Agence dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et des technologies de l'environnement.

L'ADEME se voit ainsi confier plusieurs programmes ou actions relevant de ses domaines de compétences :

- le programme « véhicules du futur » pour un montant de 1 Milliard d'Euros.
- le programme « démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte ». Ce programme regroupe deux actions :
 - une action « démonstrateurs énergies renouvelables et chimie verte » pour un montant de 1 350 M€
 - une action « Tri et valorisation des déchets, dépollution écoconception de produits » pour un montant de 250 M€
- le volet « réseaux électriques intelligents » du programme « Développement de l'économie numérique » pour un montant de 250 M€.

Les opérations soutenues par l'agence seront notamment des projets de recherche industrielle et de démonstrateurs de recherche, des projets d'expérimentation préindustrielle (développement de technologies à l'échelle de pré-séries ou opérations de démonstration préindustrielles) ou encore des projets de plateforme technologique d'essai (expérimentation des technologies par des moyens d'essais).

Dans la mise en oeuvre des programmes qui lui sont confiés, le rôle de l'ADEME sera notamment :

- d'assurer le secrétariat des comités de pilotage des différents fonds, constitués au niveau interministériel,
- d'élaborer des feuilles de route stratégiques,
- de programmer et de suivre les appels à manifestations d'intérêt (AMI),
- d'analyser, d'instruire et de suivre l'exécution des projets tant du point de vue technique que du point de vue des modalités d'aide (subventions, avances remboursables, prises de participation...).

La gouvernance des programmes, la définition et le rôle des différentes instances, les modalités d'instruction des projets, les modalités de suivi et d'évaluation et la gestion administrative et financière des fonds vont par ailleurs donner lieu à de conventions signées entre l'ADEME et le commissariat général à l'investissement

En interne, une organisation spécifique va être mise en place, reposant sur la création d'une direction des investissements d'avenir, rattachée à la direction exécutive stratégie, recherche et international, ayant pour mission d'assurer le pilotage d'ensemble des programmes et actions confiés à l'ADEME. Cette direction s'appuiera sur les directions existantes de l'agence tant pour l'expertise scientifique et technique des projets et leur instruction, que pour les fonctions d'appui notamment en matière financière et juridique. La direction des investissements d'avenir est constituée d'un seul service assurant le pilotage global et centralisé des quatre programmes confiés à l'Agence.

La direction exécutive des programmes (DEP) aura quant à elle en charge l'expertise scientifique interne, ainsi que le suivi technique des projets. Plusieurs services de la DEP seront concernés par les différents programmes dans le domaine de l'énergie (énergies renouvelables, véhicules, bâtiments à énergie positive, chimie verte, réseaux électriques intelligents...), mais aussi dans les domaines du tri, du recyclage et de la valorisation des déchets, de l'éco conception et de la dépollution des sols.

Le service recherche et technologies avancées (SRTA) aura pour mission le pilotage des feuilles de route et l'expertise des projets dans les domaines des technologies avancées (valorisation, captage et stockage du CO₂, piles à combustibles et hydrogène...).

La mise en œuvre des programmes « investissements d'avenir » se traduira ainsi par un renforcement des relations entre les différentes directions et services de l'Agence.

Le démarrage des actions conduit, dès 2010, à renforcer les moyens humains de l'Agence de 25 postes dans différentes directions et services concernés :

- Direction investissements d'avenir : 11 postes
- Service recherche et technologies avancées : 2 postes
- Direction des programmes : 10 postes
- Secrétariat général : 2 postes.

L'ouverture de ces postes est actuellement en cours. Compte tenu des profils spécifiques recherchés sur la majorité de ces postes, et pour optimiser les délais de recueil des candidatures, la direction des ressources humaines ouvrira ces postes simultanément en interne et en externe. Des moyens complémentaires sont attendus dans le cadre de la loi de finances pour 2011.

Les programmes « Investissements d'Avenir » constituent un enjeu important pour l'Agence et une forte reconnaissance de son expertise et de son rôle précurseur.

Tout le programme reste au niveau national.